

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Maximum 5 autorisations annuelles par association et 10 pour les associations sportives déclarées à la DDJS

Demande doit être faite au moins 10 jours avant la manifestation

Débit de boissons 3^{ème} catégorie (vin, bière, cidre, poiré, vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruit ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de framboises, fraises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degré d'alcool pur)

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (nom et prénoms).....
domicilié(e) à au
agissant en qualité de président(e), trésorier (ère), secrétaire ou membre du bureau de
l'Association.....ai l'honneur de solliciter,
conformément aux dispositions des articles L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation
d'ouvrir un débit de boissons temporaire à ROQUETTES (Haute-
Garonne).....(lieu de la manifestation)
du.....à.....au.....à.....
l'occasion de.....

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères et respectueuses salutations.

Le

Signature